Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/12/2025 - B2025/010320 - 2005 B 70157 - 487 430 076 - ABBEVILLE PRIMEURS

ABBEVILLE PRIMEURS
Société à Responsabilité Limitée au capital de 200.000 euros
Siège Social : 24 Rue Jean Jaurès
80100 ABBEVILLE
487 430 076 RCS AMIENS (2005 B 70157)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 18 DECEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2025

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 57.273,17 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	57.273,17 euros
A titre de dividendes à l'Associé Unique Soit 2,02 euros arrondi par part sociale.	20.000,00 euros
Le solde	37.273,17 euros

En totalité sur le compte « Autres Réserves » qui présentera ainsi un solde créditeur de 216.221,05 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué ce jour.

Il est précisé qu'en cas d'option expresse et irrévocable du contribuable pour l'imposition des dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu, le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2025 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 20.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions de dividendes intervenues au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

EXERCICE	DISTRIBUTION GLOBALE	ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	NON ELIGIBLE
30/06/2022	20.000 €	20.000 €	-
30/06/2023	20.000 €	20.000 €	-
30/06/2024	19.000 €	19.000 €	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 18 Décembre 2025

Cette résolution est adoptée.

BM

QUATRIEME RESOLUTION

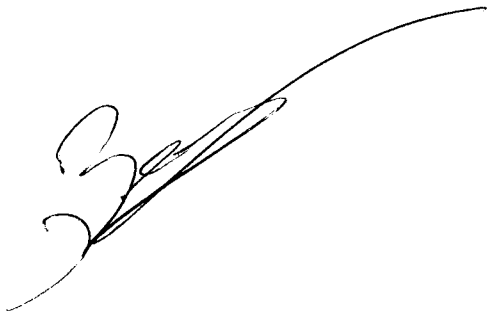
L'Assemblée Générale informe l'Associé Unique que, conformément aux dispositions de l'article 28 de la Loi 2017–1837 du 30 Décembre 2017, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus mobiliers et notamment des produits d'actions et de parts sociales (dividendes), sont assujetties de plein droit à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale à 30 %. Les conditions d'assujettissement de ce prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % et ses dispenses lui ont été exposées par la Gérance.

L'Assemblée Générale constate en conséquence que le dividende par part sociale (soumis de plein droit, et sauf option ci-dessus visée, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % et aux prélèvements sociaux de 17,2 %) est de 2,02 euros arrondi.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 18 Décembre 2025

Cette résolution est adoptée.

Certifié conforme
Le Gérant
Mickaël BEAURAIN



1- BILAN ACTIF

N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS — Durée ex. en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : — Durée de l'ex. précédent* 12

24 RUE JEAN JAURES — 80100 ABBEVILLE

Numéro SIRET* 48743007600025 — Néant ☐ — Ex. précédent (N-1) clos le :

			Exercice N, clos le : 30/06/2025				30/06/2024	
			Brut 1		Amort., provis° 2	Net 3	Net 4	
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	I	Frais d'établissement *	AB		AC			
A	N	Frais de développement*	CX		CQ			
C	C	Concessions, brevets et droits similair	AF	7 280	AG	7 280		
T		Fonds commercial (1)	AH	129 500	AI	129 500	129 500	
I	R	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
F	P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL		AM			
		Terrains	AN		AO			
I	C	Constructions	AP		AQ			
M		Installat° tech., matériel et outillage ind	AR	115 209	AS	110 787	4 423	9 779
M	R	Autres immobilisations corporelles	AT	82 817	AU	75 911	6 906	11 479
	P	Immobilisations en cours	AV		AW			
B		Avances et acomptes	AX		AY			
I		Participations évaluées (mise en équ.)	CS		CT			
L	F	Autres participations	CU		CV			
I	I	Créances rattachées à des participat°	BB		BC			
S	N	Autres titres immobilisés	BD		BE			
E		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	16 987	BI	16 987	16 572	
		TOTAL (II)	BJ	351 792	BK	193 977	157 815	167 330
A	S	Matières 1ères, approvisionnements	BL		BM			
C	T	En cours de production de biens	BN		BO			
T		En cours de production de services	BP		BQ			
	C	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
C	K	Marchandises	BT	11 747	BU	11 747	12 345	
I	S	Avances et ac. versés sur cdes	BV		BW			
R	C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	20 900	BY	20 900	11 620	
C	R	Autres créances (3)	BZ	14 162	CA	14 162	37 814	
U	E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
L	D	VMP(dt act° propres)	CD		CE		155	
	I	Disponibilités	CF	454 473	CG	454 473	395 401	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	13 581	CI	13 581	13 457	
R E		**TOTAL (III)**	CJ	514 863	CK	514 863	470 793	
G		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV	CW					
U		Primes de remboursement des obl. (V)	CM					
L		Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	866 656	1A	193 977	672 678	638 122

Renvois : (1) Dont droit au bail ☐ (2) part à - d'1 an des immob fin. nettes : CP 16 987 (3) Part à + d'un an CR ☐

Clause de rés. de prop. :* Immobilisations : ☐ Stocks : ☐ Créances ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Certifié Conforme

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS — Néant [] *

			Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	200 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	178 948	178 680
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	57 273	19 268
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	456 221	417 948
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	25 812	33 497
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	136 981	141 949
	Dettes fiscales et sociales	DY	50 576	40 458
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		1 200
	Autres dettes	EA	3 089	3 070
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	216 457	220 174
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	672 678	638 122

Renvois				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	216 457	220 174
(5)	Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Certifié Conforme

ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Engagements financiers et autres informations**

Certifié Conforme

ANNEXE

Exercice clos le : 30/06/2025 Durée : 12 mois

1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles		☐	☐	X
des titres de participation		☐	☐	X
des autres titres immobilisés et des titres de placement		☐	☐	X
Frais externes de formation nécessaires à la mise en service		☐	☐	☐
Coûts d'emprunts activables montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice		☐	☐	X
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation montant comptabilisé en charges pour l'exercice		☐	☐	X

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	136 780			136 780
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	115 209			115 209
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	82 363	454		82 817
Immobilisations financières	16 572	1 615	1 200	16 987
Total	**350 924**	**2 069**	**1 200**	**351 792**

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 280			7 280
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	105 430	5 356		110 787
Autres immobilisations corporelles	70 884	5 027		75 911
Total	**183 594**	**10 383**		**193 977**

Dépréciations de l'actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement.....		
Frais d'augmentation de capital.....		

Frais de développement :

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :	129 500	
Eléments achetés.....	129 500	
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
			structure		composants	
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
- dont frais de développement						
- dont fonds commercial						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	L	5 A 10 ANS				
Autres immobilisations corporelles	L	1 A 10 ANS				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises	12 345	11 747	12 345	11 747
Total	**12 345**	**11 747**	**12 345**	**11 747**

Dépréciation des stocks	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total				

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce

Clients	
Autres créances	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé	16 987	16 987	
Actif circulant et charges constatées d'avance.	48 643	48 643	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances				
Autres postes d'actif				
Total				

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) : 200000

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	9 900	20,21
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	9 900	20,21

Provisions :	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées				
Provisions pour risques & charge				
Total				

Etat des dettes :	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	136 981	136 981		
Dettes fiscales et sociales	50 576	50 576		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	28 901	28 901		
Produits constatés d'avance				
Total	**216 457**	**216 457**		

Dettes représentées par des effets de commerce :

Dettes financières	
Fournisseurs	
Autres dettes	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	1 260
Dettes fiscales et sociales	17 640
Autres dettes	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Frais de développement comptabilisés en charges au cours de l'exercice

Dettes garanties par des suretés réelles

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagements donnés

Intérêts sur emprunts.....

Avals et cautions.....

Autres engagements donnés.....

Engagements réciproques

Effets escomptés non échus.....

Crédit-bail mobilier.....

Crédit-bail immobilier.....

Locations longue durée..... 151 331

Autres engagements réciproques.....

Engagements reçus

Avals et cautions.....

Autres engagements reçus.....

Effectifs 6

Dont apprentis 1

Dont handicapés

Engagements de retraite et avantages similaires

Autres informations significatives

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS — Néant [] *

CADRE A — IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévalua pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Augmentations: Acquisitions, créat°, apports et virements de poste à poste 3	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL I				KD	136 780	KE		KF	
C	Terrains				KG		KH		KI	
C	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9	KJ		KK		KL	
R		- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1	KM		KN		KO	
P		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2	KP		KQ		KR	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant	M3	KS	115 209	KT		KU	
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencts, aménagemts div*			KV	56 036	KW		KX	
E		- Matériel de transport*			KY	1 161	KZ		LA	454
L		- Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	25 166	LC		LD	
L		- Emballages récupérables et divers*			LE		LF		LG	
L	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
E	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
S	TOTAL III				LN	197 572	LO		LP	454
F	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
I	Autres participations				8U		8V		8W	
N	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	16 572	1U		1V	1 615
	TOTAL IV				LQ	16 572	LR		LS	1 615
	TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)				0G	350 924	0H		0J	2 069

CADRE B — IMMOBILISATIONS				Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévl légale ou éval en équ valeur d'origine des immobilisations en fin 4	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				C0		D0		D7	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				LV		LW	136 780	1X	
C	Terrains				LX		LY		LZ	
C	Constructions	- Sur sol propre			MA		MB		MC	
R		- Sur sol d'autrui			MD		ME		MF	
P		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions			MG		MH		MI	
E	Instal. tech., matériel et outillage ind.				MJ		MK	115 209	ML	
L	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements			MM		MN	56 036	MO	
L		- Matériel de transport			MP		MQ	1 615	MR	
E		- Mat. de bureau et informatique, mobilier			MS		MT	25 166	MU	
S		- Emballages récupérables et div			MV		MW		MX	
	Immob. corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				NG		NH	198 026	NI	
F	Participations évaluées (mise en équi.)				0U		M7		0W	
I	Autres participations				0X		0Y		0Z	
N	Autres titres immobilisés				2B		2C		2D	
	Prêts et autres immob. financières				2E	1 200	2F	16 987	2G	
	TOTAL IV				NJ	1 200	NK	16 987	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				0K	1 200	0L	351 792	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5bis - TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION 2054 bis 2025

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 30/06/2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l' exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Montant des suppléments d'amortis-sement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B

Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et né modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6 - AMORTISSEMENTS

N° 2055 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS — Néant [] *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*

IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.	
Frais d'établ. et développement	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE	7 280	PF		PG		PH	7 280	
TOTAL I	RK	7 280	RM		RN		RO	7 280	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Construct° - Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Construct° - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Construct° - Installations générales, agencements et aménagements des	PV		PW		PX		PY		
Inst. tech., matériel et outillage ind.	PZ	105 430	QA	5 356	QB		QC	110 787	
Autres immob. corp. - Installations générales, agencements et aménagements	QD	51 042	QE	3 240	QF		QG	54 281	
Autres immob. corp. - Matériel de transport	QH	1 161	QI	28	QJ		QK	1 189	
Autres immob. corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	18 681	QM	1 759	QN		QO	20 441	
Autres immob. corp. - Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II	QU	176 314	QV	10 383	QW		QX	186 697	
TOTAL GENERAL (I + II)	0N	183 594	0P	10 383	0Q		0R	193 977	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisat° amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres	DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif	DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres	REPRISES Colonne 5 Mode dégressif	REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	R	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
N Inst. gales., agn	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
C Inst gales,agenct & am. div	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
R Mat bur & inf mob	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL			N			NO
TOTAL général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)		NY		TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursemt des obligations			SP	SR

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS

Néant [] *

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
	Prov. pour reconst. des gisements miniers et p	3T		TA		TB		TC	
P	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF	
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
V	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6	
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM	
	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
R	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F		5H		5J		5K	
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER	
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
D	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
E	sur - corporelles	6E		6F		6G		6H	
P	immobilisations - titres mis en équi.	02		03		04		05	
R	- titres de participat°	9U		9V		9W		9X	
E	- autres immob fin (1)*	06		07		08		09	
C	sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
I	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
			- d'exploitation	UE		UF			
	Dont dotations et reprises		- financières	UG		UH			
			- exceptionnelles	UJ		UK			

Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

N° 2057 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS — Néant [] *

CADRE A ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3
De l'actif immobilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	16 987	UV	16 987	UW	
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	20 900		20 900		
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 335		1 335		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes, versemts assim.	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupes et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	12 827		12 827		
Charges constatées d'avance		VS	13 581		13 581		
TOTAUX		VT	65 629	VU	65 629	VV	
RENVOI (1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE					
RENVOI (2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF					

CADRE B ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG				
	à + de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	136 981	136 981		
Personnel et comptes rattachés		8C	27 886	27 886		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	10 127	10 127		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	10 016	10 016		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 834	1 834		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	713	713		
Dettes sur immobilisations et comptes rattaché		8J				
Groupes et associés (2)		VI	25 812	25 812		
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titre		8K	3 089	3 089		
Dette représentative de titres empruntés*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	216 457	VZ 216 457		
RENVOI (1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ				
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK				
RENVOI (2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

*** Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032**

9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS — Néant [] *

Exercice N, clos le : 30/06/2025

I. REINTEGRATIONS

	BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	57 273
	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	W				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis)	XZ				
	Réintégration prévues à l'article 155 du CGI							XY	
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	13 424
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E*	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI	L7			K7	
	Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)							I8	
	Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours des exerc.antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme						WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)	intérêts exédentaires (art. 39-1-3 et 212)	SU		Zone d'ent.* (act. exo.)	SW		) WQ	
	Dont :				Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		)	
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	70 697

II. DEDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT	
	Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impos. différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *						WV	
		- imposées aux taux de 0%						WH	
		- imposées aux taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales*. Produit net des act* et parts d'intérêts :	(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)						) XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)							ZX	
	Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer							ZY	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *							XD	
				Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2		Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)	L5	
	France Ruralités Revitalisation	OV		Sociétés d'investissements immo.	K3		Zone restruc. defense (art. 44 terdecies)	PA	XF
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies	0V		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44	1F		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Zone de revitalisation rurale (44	PC		Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS	
	Déduct. div. (cf. feuillet séparé)	dont déd. except. (art 39 decies)			Créance dégagée par le report en arrière du déf. (IS)	ZI		XG	
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)				
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)				
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)							
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)				
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	

III. RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	70 697
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL	
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)		XL	
RESULTAT FISCAL	**BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)**	XN	70 697
		XO	

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2025

Désignation de l'entreprise :	SARL ABBEVILLE PRIMEURS		Néant		*

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4Ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)	K6	0
Déficit de l'excercice (tab 2058-A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	0

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges*				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y	
Provisions pour dépréciation*				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
Total des provisions pour charges à payer	9K		9L	
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 — **TOTAUX**	YN		YO	
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) **à reporter au tab. 2058-A**		**ligne WI**		**ligne WU**

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1			

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RES. ET RENSEIGNEMENTS DIVERS N° 2058-C 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS — Néant [] *

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT

	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	19 268
	Prélèvements sur les réserves	0E	
	TOTAL I	0F	19 268
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB	
	- Autres réserves	ZD	268
	Dividendes	ZE	19 000
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	19 268

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaratio
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

RENSEIGNEMENTS DIVERS					EXERCICE N	EXERCICE N -1
Engagements		- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	38 574	YQ	6 917
		- Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
		- Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
Détails des postes	Autres achats et charges externes	- Sous-traitance			YT	
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	35 369	XQ	80 101 / 78 328
		- Personnel extérieur de l'entreprise			YU	
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	25 959 / 23 337
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	97 073 / 100 895
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052			ZJ	203 133 / 202 560
	impôts et taxes	- Taxe professionnelle,CFE, CVAE			YW	1 431 / 1 367
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits	ZS		9Z	10 038 / 8 838
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052			YX	11 469 / 10 205
T.V.A.		- Montant de la TVA collectée			YY	97 591 / 92 733
		- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	102 229 / 100 100
Divers		- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2024)*			OB	187 955
		- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			0S	
		- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la soc			ZK	% / %
		NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE			XP	
		Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)			ZR	
		Aides percues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
		Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			RH	

Régime de groupe								
	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK		PV à 0% (1	JL
				PV à 19 %	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN		PV à 0% (1	JO
				PV à 19%	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale		JH			N°SIRET de la société mère		JJ

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS — Néant *

A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Qualification fiscale des plus et moins values réalisées — Court terme (9)	Long terme (10) — 19 %	Long terme (10) — 15 % ou 12,8 %	Long terme (10) — 0 %	Plus-values taxables à 19 % (11)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+	
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-	
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+	+
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)		**A**	**B (Ventilation par taux)**			**C**

13 - SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS — Néant [] *

A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39)				
	Total 1				
	Imposition répartie :	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de : N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	Total 2				

B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

[] de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement). [] d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).

Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Total					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14 - SUIVI DES MOINS VALUES A LONG TERME

N° 2059-C 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS	Néant	*

(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 Ia sexies 0 du CGI) (1)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 12,8% 2	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8% 3	Solde des moins-values à 12,8% 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Origine 1		Moins-values à 19 %, ou à 15 % 2	Moins-values à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice 3	Imputations sur les PVLT à 15 % ou 19% 4	Imputations sur le résultat de l'exercice 5	Solde des moins values à reporter 6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS	Néant	*

(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèv. opérés - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4					
Prélèv. opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clotûre de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2059-E 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS — Néant [] *

Exercice ouvert le : 01/07/2024 et clos le : 30/06/2025 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	6,00
dont apprentis	YF	1,00
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 734 041
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0
Total 1	OX	1 734 041
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	168
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0
Subv. d'exploitation reçues	OF	0
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0
Total 2	OM	168
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	ON	1 216 136
Variation négative des stocks	OQ	598
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	77 189
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	-0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	121
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0
Total 3	OJ	1 294 044
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée **Total 1 + Total 2 - Total 3**	OG	440 165
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	440 165

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	Du	Au	
Date de cessation		HR	

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC